



PROJET COMPETENCES ET FORMATION
AGRICULTURE ET GESTION DE L'EAU
EN REGION PACA

*Agriculture et gestion de l'eau en
région Provence Alpes Côte d'Azur*

*Principaux enjeux actuels
et besoins
en compétences associées*

Décembre 2009



Préambule

Cette note a été élaborée à partir des entretiens individuels menés auprès d'une quinzaine de personnes sur la région PACA. Ont été notamment interrogés : des élus et des techniciens d'organisations professionnelles (Chambre d'agriculture, ASA d'irrigation, associations professionnelles,...) et des techniciens associés à la sphère de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (Agence, Collectivités, Associations, Réseaux, Consultants,...). Face à la diversité des points de vue recueillis, il nous semble qu'il est possible de distinguer d'emblée deux groupes de personnes ayant des points de vue distincts, voire contradictoires, sur les questions traitées :

- Les premières adoptent une position défensive et assez alarmiste sur l'état de l'agriculture, censée être aujourd'hui acculée à un rôle de survie. Ces personnes sont pour la plupart attachées à la profession agricole.*
- A contrario, les secondes, plus extérieures à la sphère professionnelle, considèrent que cette posture défensive est le premier obstacle à une prise en compte et une évolution par rapport aux enjeux environnementaux et de protection des ressources.*

Cette note se développe autour de trois grands axes principaux qui abordent successivement :

- 1. les enjeux principaux liés au contexte et à ses évolutions,*
- 2. les enjeux liés au profil et au positionnement actuel de la profession agricole,*
- 3. les enjeux thématiques liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (aspects quantitatifs, aspects qualitatifs, milieux naturels).*

Chaque partie reprend les grands enjeux mis en avant par les personnes rencontrées et se conclut par un tableau proposant des pistes de réflexions relatives à l'acquisition de connaissances et/ou de compétences par rapport à ces sujets, ainsi que des freins et des moteurs qui pourraient jouer en faveur ou en défaveur de ces processus.

Sommaire

1. ENJEUX LIES AU CONTEXTE.....	4
a) L'eau : un facteur déterminant et conjoint de développement de l'agriculture et du territoire régional diversement appréhendé.....	4
b) Agriculture et territoire : une interrelation forte en PACA	4
c) L'accès aux ressources en eau : zones sécurisées et non sécurisées	5
d) Freins et moteurs d'une profession en mutation	6
2. ENJEUX LIES AU PROFIL, A LA POSTURE ET AU POSITIONNEMENT DANS UN SYSTEME D'ACTEURS.....	8
a) Plusieurs types d'agriculture en débat et à la source de controverses	8
b) Influence des profils d'agriculteurs et de leur niveau d'organisation collective	8
c) Changer de posture : un préalable incontournable ?	9
d) Un besoin de compréhension et d'acceptation des enjeux actuels liés à l'eau et aux milieux aquatiques	10
e) Déchiffrer un système d'acteurs et d'instances et parvenir à s'y positionner	12
f) Participer efficacement aux instances	12
3. Enjeu quantitatif : l'enjeu prioritaire en PACA	15
a) Comprendre les enjeux dans leur globalité	15
b) Affiner les connaissances... pour faire changer les pratiques	15
c) Changer de système : une possibilité ?	16
d) Coopérer avec les autres acteurs.....	16
4. Enjeu qualitatif : un enjeu faiblement reconnu	18
a) Comprendre/accepter les enjeux	18
b) Changer les pratiques	18
5. Milieux aquatiques et agriculture : une interrelation complexe	20
a) L'agriculture gestionnaire de milieux.....	20
b) Des connaissances partielles et orientées du fonctionnement et des intérêts des milieux remarquables	20
a) Entre urbanisation et protection des espaces naturels, une agriculture sous pressions	21
6. Enjeu inondations : une thématique très peu abordée	22
7. APPROCHE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX ENJEUX et DES COMPETENCES ASSOCIEES	23
8. APPROCHE SYNTHETIQUE DES FREINS ET DES MOTEURS EVOQUES.....	25
9. MODALITES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT	27

1. ENJEUX LIES AU CONTEXTE

a) L'eau : un facteur déterminant et conjoint de développement de l'agriculture et du territoire régional diversement appréhendé

Les entretiens font d'abord ressortir, de manière explicite ou en toile de fond, la **spécificité de l'agriculture de la région PACA, marquée par une identité méditerranéenne** fortement revendiquée. Les pratiques agricoles actuelles proviennent de d'usagers anciens et fortement ancrés dans le territoire, au sein desquelles l'eau et sa gestion occupent une place déterminante.

Cette spécificité est structurée autour des deux axes fondamentaux suivants :

- Il s'agit d'une **agriculture irriguée**, qui n'existerait pas et ne peut se maintenir sans apports d'eau. Depuis plusieurs siècles dans certains cas, des systèmes de transport et de transfert ont permis d'irriguer et de rendre cultivables des terres arides. Aujourd'hui, remettre en cause ce système paraît impossible à la plupart de nos interlocuteurs, qui estiment qu'« *il n'y pas d'agriculture sans eau en PACA* ». Même s'il est moins mis en avant, ce constat semble valable pour l'agriculture de montagne, qui fait face à des contraintes hydriques différentes mais fortes.
- De ce fait, l'agriculture méditerranéenne a **historiquement participé à la transformation des territoires et des paysages**. En amenant l'eau sur ces territoires, elle a permis leur développement et est devenue peu à peu une partie intégrante du paysage de la région. « *Sans irrigation et donc sans l'agriculture, PACA serait un désert* », énoncent fréquemment les défenseurs de la profession. Cette conscience n'est en revanche pas forcément partagée par les populations, qui tendent généralement à considérer aujourd'hui cet apport comme « naturel ». Cet écart d'appréhension constitue aujourd'hui un enjeu à part entière, qui pour certains de nos interlocuteurs méritent des efforts d'explication de la part des agriculteurs et des efforts d'écoute et de compréhension de la part de ces populations. Certains estiment que les élus locaux, gestionnaires des territoires, ont sur ce point un rôle déterminant de mise en relation à jouer. Cet enjeu est d'autant plus crucial que les liens entre agriculteurs et autres populations, autrefois marqués par la subsistance de liens familiaux ou locaux plus ou moins directs, sont aujourd'hui de plus en plus distendus (apport important de population extérieure, croissance de la population urbaine, perte globale de poids démographique des agriculteurs).

Enfin, cette spécificité est souvent considérée comme **insuffisamment reconnue à l'échelle nationale et européenne**, aboutissant à l'édiction de cadres et de règlements jugés inadaptés. Ce sentiment participe d'ailleurs en creux à l'expression d'une identité régionale spécifique.

b) Agriculture et territoire : une interrelation forte en PACA

L'agriculture est à l'origine de pratiques de transfert et de distribution d'eau très importants : à l'échelle régionale, 60% à 70% des ressources superficielles transitent ainsi entre territoires. Alors que les ressources en eau (re)deviennent une contrainte forte dans le cadre du développement des territoires (croissance de la population et des besoins, protection des milieux,...), la gestion des ressources en eau et des usages associés (re)devient une préoccupation centrale. Si l'agriculture est reconnue comme un des acteurs centraux de cette gestion par tous nos interlocuteurs, elle n'apparaît cependant plus aux yeux de beaucoup comme le seul acteur concerné et « *doit apprendre à partager* ».

L'interaction de l'agriculture avec le territoire, et notamment ses composantes paysagère, cadre de vie et environnementale, se fait à la fois au travers de ses fonctions d'irrigation et de gestionnaire de milieux naturels et aquatiques. Dans une région qui a su valoriser en lien avec son climat la spécificité et la qualité de ses paysages naturels et agricoles, les bénéfices liés à l'activité agricole pour la population et l'activité régionales sont mis en avant par nos interlocuteurs du monde agricole, qui regrettent un manque de connaissance et conscience de la population déjà relevé.

Concernant les enjeux plus environnementaux, la profession se trouve plus directement confrontée aux enjeux et acteurs de la protection et de la valorisation des milieux naturels, avec des relations plus ou moins faciles et abouties. Mais celles-ci peuvent aller jusqu'à l'établissement de plans ou de conventions de gestion, signés entre les agriculteurs et des structures telles que des collectivités, des conservatoires, des associations, ... Le rôle de l'agriculture devient alors central, puisqu'elle permet le maintien d'habitats et de paysages naturels qui jouent un rôle important par rapport à l'attractivité des territoires.

Aujourd'hui, la tendance à la déprise agricole soulève de nombreuses questions. Le recul constant de la surface agricole, due à plusieurs raisons (difficultés économiques de la profession, pressions foncières de plus en plus fortes), suscite des questionnements liés à la place accordée aux paysages naturels et aux paysages « cultivés » (paysages agricoles, milieux naturels anthropisés et « gérés »), ainsi qu'aux acteurs qui en assurent la gestion. Dans ce cadre, il existe une certaine forme de conflit d'intérêt entre :

- une agriculture plus ou moins consciente de ces enjeux, et plus ou moins désireuse ou en capacité de jouer son rôle de gestionnaire de milieux ; cette fonction ne pouvant en effet se substituer totalement à la fonction productive de l'agriculture, qui est par ailleurs souvent remise en cause par la récurrence des crises ;
- une pression démographique croissante et une urbanisation importante du territoire, y compris autour des zones rurales proches des centres urbains.
- Les approches des acteurs de la protection de la nature, soit défenseurs d'un retour à des espaces « naturels », c'est-à-dire protégés de toute intervention liée aux activités humaines, soit à la recherche d'une alliance renouvelée avec une agriculture plus respectueuse de l'environnement ;
- un tourisme en plein essor et en pleine transformation, avec notamment la promotion d'un tourisme « vert » lié au patrimoine naturel, aux activités de pleine nature et concernant un arrière-pays de plus en plus attractif ;

L'« équilibre » entre ces différentes composantes étant en pleine évolution, la plupart de nos interlocuteurs estime qu'il est important que l'agriculture et les agriculteurs se positionnent par rapport à ces enjeux et définissent une posture claire et lisible pour les autres acteurs. A contrario, certains de nos interlocuteurs du monde agricole attendent le même type de clarification vis-à-vis de possibles contradictions ou tensions touchant la place de l'agriculture, essentiellement entre urbanisation et protection des milieux, de la part des gestionnaires des territoires et notamment des élus locaux.

c) L'accès aux ressources en eau : zones sécurisées et non sécurisées

La disponibilité et l'accessibilité aux ressources en eau constitue une des clefs de lecture du territoire déterminante en termes d'enjeux. La distinction classique - littoral / arrière-pays (zones de plaines) / arrière-pays (zones de montagnes) - ne semblant pas pertinente pour distinguer les enjeux territoriaux liés à la gestion de l'eau en PACA, il est possible de distinguer :

- des zones sécurisées, irriguées par un système de canaux transportant l'eau du bassin depuis le bassin de la Durance et du Verdon, vers une grande partie du territoire régional. Ces ressources en eau sont très importantes. Les territoires desservis par ces systèmes ne font pas face pour l'instant à de réelles contraintes quantitatives. Sur ces

zones historiquement bien équipées, « *la culture de l'eau est liée à l'abondance* » (Agence de l'eau) et les agriculteurs, ne voyant pas d'enjeux à court terme, paraissent moins enclins au changement et aux économies d'eau. Pourtant, certains acteurs estiment qu'il serait intéressant, au vu de l'accroissement des contraintes réglementaires et des probables tensions à venir autour du partage des ressources, que l'agriculture commence à s'interroger sur ses pratiques – et ce avant d'y être contrainte.

- **des zones non-sécurisées**, irriguées exclusivement à partir des ressources locales (rivières, lacs et retenues collinaires, nappes phréatiques plus ou moins superficielles). L'agriculture de ces territoires est soumise à de très fortes contraintes : manque d'eau, arrêts sécheresse, pressions fortes au niveau local, national et communautaire par rapport aux économies d'eau. Ces territoires font face à la nécessité de s'organiser, de trouver des solutions en harmonie avec ces contraintes locales, en particulier en termes d'économie d'eau. Les acteurs de ces territoires sont souvent inquiets face à l'échéance de 2014, la redéfinition des débits réservés devant probablement signifier une nouvelle diminution des volumes disponibles pour les activités agricoles. Ces évolutions vont appeler des négociations par rapport au partage des usages, face auxquelles il semble important que l'agriculture se positionne plus solidement qu'elle ne l'est actuellement, aux niveaux local, régional et national.

Moins évoquée que l'agriculture méditerranéenne, celle de l'arrière-pays montagnard se distingue et les départements alpins (04, 05 et 06) ne bénéficient pas de systèmes de réserve et de transport d'eau sécurisant les ressources. Elle y fait majoritairement face aux enjeux classiques des zones non sécurisées.

d) Freins et moteurs d'une profession en mutation

L'agriculture française traverse actuellement une série de transformations structurelles, liées notamment aux évolutions des contextes national et international. Ces transformations ont des conséquences plus ou moins directes sur la profession agricole, en termes de positionnement, de représentations et de pratiques. Elles ont aussi des répercussions sur le niveau de disponibilité des agriculteurs ainsi que sur leurs facultés d'adaptation face aux nombreux enjeux auxquels ils font face. Les enjeux liés à l'eau et à sa gestion peuvent à ce titre revêtir parfois un caractère secondaire évident.

■ La réglementation sur l'eau : moteur ou frein d'une évolution ?

L'évolution réglementaire apparaît très rapide, difficile à suivre et à décrypter pour les agriculteurs comme pour leurs représentants. Depuis une dizaine d'année, le paysage réglementaire de l'eau s'est métamorphosé, notamment au travers des réglementations européennes transcrites à l'échelle nationale. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM), la règle de l'organisme unique de gestion, la mise en place de contrats de rivière et de SAGE, les nouvelles normes et réglementations relatives aux rejets, aux intrants et à leur utilisation impactent l'agriculture, à tous les niveaux de la production et de l'organisation de l'exploitation. Les agriculteurs et leurs représentants ont la sensation d'être « perdus » devant ce « mille-feuille » évolutif et peu lisible en termes de priorités.

In fine, le poids de la réglementation est considéré comme très lourd, imposé « d'en haut » et ne tenant pas assez en compte des réalités de l'agriculture régionale ; ce qui peut aggraver ses difficultés actuelles. Ce discours est très prégnant au niveau des acteurs de la profession, qui envisagent ce ressenti comme un facteur de blocage de toute dynamique d'évolution de l'agriculture, au titre du refus de se soumettre à des mesures vécues comme imposées et inadaptées. A contrario, d'autres acteurs estiment que cette réglementation est susceptible d'initier une dynamique de changement des pratiques jugée nécessaire et positive.

L'évolution réglementaire peut ainsi être appréhendée, comme un frein ou un moteur au changement.

■ ***Déprise, crises agricoles et perte de poids démographiques : facteurs de fragilisation de l'agriculture***

Le territoire PACA est particulièrement concerné par **un recul spatial de l'agriculture**, en faveur, suivant les territoires, soit d'une urbanisation croissante ou d'un abandon de tout usage. Ces phénomènes sont notamment liés **aux crises économiques qui touchent de manière récurrente l'agriculture** et notamment certains secteurs tels que l'arboriculture ou le maraîchage, traditionnellement très développés sur la région (et par ailleurs consommateurs d'eau). Dans ce cadre, les agriculteurs apparaissent **fragilisés économiquement** et appréhendent **les éventuelles contraintes**, pouvant peser sur leur revenu, leur capacité d'investissement et leurs pratiques, comme **des facteurs de risque supplémentaires**. Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs en activité diminuant régulièrement, la profession souffre de **sa moindre représentation dans les instances politiques et territoriales régionales et locales**.

Les attitudes et les discours défensifs associés sont diversement appréciés. Si les acteurs du monde agricole les justifient, tout en en admettant les limites, les autres acteurs ont davantage de difficultés à les accepter, sachant qu'ils leur paraissent faire obstacle à tout changement. La difficulté qu'ils éprouvent à distinguer ce qui ressort pour partie d'une culture traditionnelle agricole de défense et de « plainte » et pour partie de facteurs objectifs, ne facilite pas les choses sur ce plan. Là encore, **les capacités de l'agriculture à communiquer et des autres acteurs à reconnaître ses forces et ses faiblesses semblent être une condition préalable à toute nouvelle relation autour de la gestion de l'eau notamment**.

2. ENJEUX LIES AU PROFIL, A LA POSTURE ET AU POSITIONNEMENT DANS UN SYSTEME D'ACTEURS

a) Plusieurs types d'agriculture en débat et à la source de controverses

Il existe en PACA plusieurs types d'agriculture, qui sont souvent distingués : agriculture conventionnelle/raisonnée/biologique, agriculture industrielle/familiale, agriculture spécialisée/diversifiée. Chacun de ces types a sa logique et son fonctionnement propres, qui jouent en faveur ou en défaveur de leur image auprès des autres acteurs et peuvent même susciter des controverses, parmi lesquelles :

- Les discours entourant habituellement l'agriculture bio ou raisonnée mettent en avant un engagement dans le sens de la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'eau et des milieux aquatiques. Pourtant, certaines personnes estiment que ces modes de culture ne sont pas systématiquement garants d'une diminution de leur impact sur les ressources et les milieux naturels : les apports azotés sont effectivement naturels mais plus ou moins bien dosés, les cahiers des charges ne prévoient pas de mesures relatives aux économies d'eau.
- De même, l'agriculture à caractère spécialisé et intensif, affectée classiquement d'une image de pollueur et de gaspilleur des ressources, est pourtant caractérisée par une certaine obligation de répondre à des logiques de rentabilité économique qui laisse peu la place au gaspillage et à la surconsommation, tant en termes d'intrants que d'eau d'irrigation. Contrairement aux idées reçues, une agriculture de type familial ou de petite échelle peut avoir, in fine, des pratiques néfastes à la protection de ces ressources. Ces logiques semblent cependant devoir concerner plus directement les problématiques qualitatives (pollutions diffuses dues aux nitrates et aux phytosanitaires) que la gestion quantitative, l'eau ayant un prix de revient comparativement moins élevé que celui des intrants.

Là encore, les interlocuteurs du monde agricole regrettent le manque de connaissance des autres acteurs, dont les jugements marqués davantage par des préjugés, tout en reconnaissant des carences de communication de la part de l'agriculture.

b) Influence des profils d'agriculteurs et de leur niveau d'organisation collective

Une première distinction est faite entre les « nouveaux » ou « jeunes » agriculteurs, pourvus de formations initiales plus ou moins larges leur conférant une compréhension des thématiques et des enjeux globaux de l'agriculture plus large et plus ouverte que leurs aînés.

Mais il semble que le degré d'organisation collective joue un rôle déterminant sur le niveau de connaissance, de représentations et de pratiques des agriculteurs, distinguant les agriculteurs isolés et les agriculteurs associés au sein de collectifs :

- Les agriculteurs individuels présenteraient ainsi une conscience et une compréhension des enjeux globaux moindre, par rapport aux agriculteurs plus organisés. Ceux-ci resteraient dans des logiques centrées sur leur propre exploitation et auraient des difficultés à percevoir l'intérêt de se rapprocher d'autres agriculteurs ou d'autres acteurs dans le cadre de projets collectifs ou de réflexions communes, tels que ceux que requiert la gestion de l'eau.
- Les structures collectives d'irrigation (ASA, ASF,...) représentent une échelle de gestion collective d'enjeux et de ressources, dédiés aux questions d'eau. Elles jouent

un rôle essentiel, notamment dans le cadre des instances de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, où elles portent souvent les positions des agriculteurs. Elles constituent une base de gestion collective qu'il est nécessaire aux yeux de certains acteurs de valoriser et de développer, notamment dans le cadre de la généralisation des organismes unique de gestion. L'Agence de l'eau estime en outre que les ASA constituent à l'heure actuelle un des seuls contacts avec la profession dont elle dispose. Leur morcellement et le déficit de professionnalisme associé constituent cependant aux yeux de certains un obstacle à les voir jouer pleinement ce rôle moteur. Par ailleurs, pour les zones non sécurisées, certains acteurs agricoles estiment que ce type d'organisation collective est une priorité en soi, en faveur de la cohésion des agriculteurs et de la cohérence de leurs positions et attentes à l'échelle des territoires concernés.

- Sans être centrés sur l'eau, les groupes professionnels agricoles, intervenant dans le champ du développement (CETA, associations, syndicats,...) apportent aux agriculteurs adhérents une certaine capacité à développer une vision et une dynamique collectives. Ces groupements permettent en outre souvent aux agriculteurs d'être davantage tenus au courant des enjeux, des évolutions normatives ou techniques, qui touchent la profession. Cette échelle est également celle qui contribue en priorité à l'acquisition de compétences de la part des agriculteurs, au travers de pratiques d'information, de démonstration ou d'information. La vitalité de ces groupes est cependant va
- Les organismes économiques d'approvisionnement ou de mise en marché (groupements de producteurs, coopératives,...) sont pour leur part nettement moins évoqués, car apparemment plus éloignés des préoccupations de territoire et d'environnement, même si leur pouvoir prescriptif sur les orientations et les pratiques des agriculteurs sont jugés indéniables par certains.

c) Changer de posture : un préalable incontournable ?

Nous avons d'ores et déjà constaté que les difficultés dont souffre l'agriculture amène la prégnance d'un discours professionnel de défense de l'agriculture, face à un contexte jugé « *stigmatisant* » et lui attribuant une trop grande part de responsabilité dans les problèmes liés à la gestion de l'eau. A cela s'ajoute le manque ressenti de reconnaissance de son rôle historique dans le développement des territoires et la qualité de leur cadre de vie, occulté par les enjeux d'urbanisation, de développement économique et touristique. Dans ce cadre, la gestion de l'eau, au même titre sans doute que d'autres thématiques, paraît participer à la remise en cause dans l'existence et l'identité d'une agriculture, estimant n'avoir pas de marges pour s'adapter (« *on est bien obligés de produire, de faire du rendement, de suivre le marché* »).

Ces discours peuvent aller jusqu'au déni des interrelations qui existent entre les activités agricoles, les ressources et les milieux aquatiques, et à l'adoption d'une posture d'« immobilisme » liée au refus de prendre en considération les arguments des autres acteurs. Certains acteurs voient dans l'affichage politique de cette posture la principale raison du refus d'avancer des agriculteurs par rapport à ces thèmes. D'autres estiment que l'expression de ces revendications est un « passage obligé » destiné à faire reconnaître la place de l'agriculture et la réalité de ses enjeux propres, sans interdire aux agriculteurs de considérer les différentes pistes d'évolution possibles.

Quoiqu'il en soit nos interlocuteurs estiment que l'enjeu pour l'agriculture est aujourd'hui de se dégager de cette posture et d'accepter le rôle qu'elle joue au côté d'autres usages dans le système complexe de pressions sur les milieux aquatiques et les ressources. Plusieurs acteurs attendent ainsi de l'agriculture qu'elle prenne conscience de l'intérêt qu'elle a à cesser de se considérer *en dehors* de ce système, mais de se positionner et d'avancer avec les autres acteurs, sans attendre d'y être contrainte d'une façon ou d'une autre.

De notre point de vue, il n'est pas pour autant évident de faire de ce changement de posture un préalable. A ce titre, il est possible de se demander si ce changement de posture ne devrait pas plutôt être envisagé dans un second temps, comme la résultante de changements et d'engagements plus modestes et finalisés à une échelle locale. En effet, envisager directement une telle rupture risque de provoquer davantage des blocages de principe notamment au niveau politique que la mise en œuvre de projets locaux permettant aux acteurs concernés de coopérer sur des objets/projets finalisés et de faire ainsi la démonstration des capacités de changement attendues de part et d'autre. Pour porter leurs fruits à l'échelle régionale, ces démarches pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une expérimentation et d'une valorisation spécifique. Le repérage d'initiatives existantes intéressantes sur ce plan peut également constituer une priorité.

d) Un besoin de compréhension et d'acceptation des enjeux actuels liés à l'eau et aux milieux aquatiques

Il ressort des entretiens que les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques mobilisent relativement peu les agriculteurs et leurs représentants. L'actualité de ces enjeux et des contraintes qui pèsent ou qui vont bientôt peser sur l'agriculture sont également peu connus des agriculteurs, tendant à prioriser d'autres enjeux aux répercussions plus directes sur leur activité dans le contexte de crise actuelle. En outre, le ressenti plus général d'une « mise sous tutelle réglementaire et paperassière » de l'agriculture, notamment au travers de mesures relatives à l'environnement, ne favorise sans doute pas la situation.

■ Intégration des cadres de gestion

Les agriculteurs ont un déficit de lisibilité du cadre législatif et réglementaire qui régit les usages de l'eau. Le système législatif français est jugé très complexe et les transcriptions des règles et normes européennes participent à l'alourdir d'avantage. On constate que les agriculteurs manquent par ailleurs de connaissances des structures institutionnelles, étatiques, corporatives ou associatives qui gravitent autour de leur profession. Les acteurs du monde agricole estiment que l'agriculture connaît également mal ses droits en la matière et n'utilise pas les recours possibles (ex. SAGE opposable, ...), contrairement à d'autres acteurs et notamment ceux de la protection de la nature.

Le cadre institutionnel de la gestion de l'eau apparaît lui aussi bien souvent méconnu des agriculteurs, tant sur le plan de la nature, l'organisation, la façon de fonctionner et les relations qui existent entre les différents services (ex DDA, ex DDE, police de l'eau, Mission interservices de l'Eau, Agence de l'eau, Départements, Région, ...). La restructuration institutionnelle en cours n'arrange rien sur ce plan. Ceci entraîne des difficultés de compréhension, voire d'acceptation des mesures qu'ils mettent en œuvre. A titre d'exemple, il est possible de citer l'échéance de 2014 pour la redéfinition des débits réservés des cours d'eau, qui est très mal connue et mal comprise des agriculteurs, certains la jugeant pour le moment si éloignée des réalités de l'agriculture qu'elle ne sera à leur yeux jamais appliquée.

Les enjeux associés aux nouveaux cadres de gestion territorialisée de l'eau, associés essentiellement à la mise en œuvre des contrats de bassin versant et des SAGE, ne sont pas non plus nécessairement intégrés. Si les agriculteurs sont généralement les acteurs qui possèdent la vision la plus fine du fonctionnement et la gestion de l'eau en lien avec leur activité et la connaissance la plus précise des facteurs climatiques, nombre d'entre eux rencontrent des difficultés à tenir compte d'approches intermédiaires développées dans le cadre de ces procédures (liens amont aval par exemple en matière d'aménagement des rivières ou de qualité de l'eau). Ce phénomène est particulièrement sensible chez les agriculteurs situés à l'amont des bassins versants, où les pressions sont généralement moindres et les effets néfastes peu sensibles. On peut d'ailleurs souligner qu'il en est de même pour les populations et les élus également situés à l'amont.

■ A propos des enjeux de partage de la ressource et des pressions

Même si l'agriculture dispose en PACA, au niveau de larges territoires, de disponibilités en eau qui semblent suffisantes, il apparaît qu'il existe actuellement **un réel enjeu relatif à l'acceptation du partage de la ressource en eau**. L'Agence de l'eau en parlant de la profession estime pourtant que « *Partager le pouvoir de l'eau, ce n'est pas l'abandonner, c'est le partager avant qu'on nous le prenne* ».

Il semble que l'enjeu soit de **faire prendre conscience aux agriculteurs de la réalité actuelle de ces pressions** et de leur probable accroissement dans les années à venir. Pour y parvenir, il semble à certains de nos interlocuteurs qu'**aborder ces questions sous un angle économique** soit la meilleure manière de sensibiliser les agriculteurs. Il serait nécessaire :

- d'amener les agriculteurs à se rendre compte du poids économique que les nouvelles contraintes réglementaires vont faire peser sur les exploitations, au travers de ce qu'elles coûtent, ce qu'elles vont coûter, quelle influence elles auront sur les rendements, sur l'organisation ou l'adaptation de l'exploitation (investissements), ... ;
- de montrer dans ce cadre l'intérêt de la prise en compte de ces contraintes et la définition une stratégie d'adaptation alors même qu'elles ne sont pas en vigueur peut être avantageux,

Dans une plus large mesure, il semble que certains agriculteurs aient besoin de mieux comprendre les répercussions réelles et effectives de leurs activités sur les milieux naturels et sur les ressources. La profession est en effet au contact de nombreuses forces de pression et de lobbys, ayant des positions différentes et souvent contradictoires et les agriculteurs finiraient dans certains cas par ne plus écouter, ni croire personne, voire à mettre en doute les affirmations contradictoires avec leurs propres intérêts, notamment cas face aux approches environnementalistes.

Dans ce cadre, diffuser des informations objectives sur la réalité des interactions existant entre activités agricoles et ressources naturelles semble devoir être envisagé. Tous les acteurs interrogés expriment **un besoin d'objectivation des débats**, de manière à **dépassionner les positions, dépasser les controverses et à fonder les discours sur des bases solides et partagées**. On note une demande de chiffres, de données scientifiques, de retours sur expérience, d'exemple concrets à même d'illustrer des propos et de favoriser leur intégration.

De notre point de vue, travailler à l'acquisition de ces connaissances exige cependant de tenir compte du fait que, contrairement à d'autres types d'utilisateurs, **les agriculteurs disposent généralement d'une certaine perception plus ou moins empirique de ces questions**, en lien étroit avec leurs pratiques. Si ces connaissances méritent sans aucun doute un élargissement des points de vue sur lesquelles elles sont fondées, il paraît indispensable tenir compte de ces acquis préalables à la fois dans une optique de reconnaissance mais également en raison de leur intérêt

Connaissances associées	
<ul style="list-style-type: none">• Cadre réglementaire et institutionnel gestion de l'eau• Nature, rôle et fonctionnement des instances de gestion de l'eau (structures, procédures, instances)• Enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques (quantités, qualités, milieux) à différentes échelles (exploitation, local, bassin versant, départemental, régional, national)• Nature, fonctionnement et intérêt de ces milieux (cf. entrée thématique milieux)• Effets des activités agricoles sur ces milieux et ces ressources	
Moteurs	Freins

<ul style="list-style-type: none"> • Entrer par les répercussions économiques pour amener une prise de conscience des enjeux • Expliciter et faire comprendre la réalité des mesures réglementaires en vigueur et à venir, de leurs répercussions sur l'agriculture • Pression réglementaire accrue réclamant, de toute façon, des transformations rapides • Lien fort entre les agriculteurs et ces milieux • Changements climatiques menant des étiages plus sévères et des contraintes pour le fonctionnement naturel des milieux donc moins d'eau pour l'agriculture (et éventuellement événements pluvieux brusques -> problème pour évacuer/stocker l'eau) • Reconnaissance de l'expertise d'usage des agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Posture de déni et d'immobilisme identifiée préalablement • Peu d'intérêt pour ces thématiques, ne constituant pas des contraintes actuelles directes (a contrario de la crise agricole) • Déficit de prise de conscience contexte climatique et politique
--	--

e) Déchiffrer un système d'acteurs et d'instances et parvenir à s'y positionner

La majorité de nos interlocuteurs estime qu'il est important que l'agriculture comprenne et accepte qu'elle n'est pas la seule à avoir des liens avec la ressource en eau, et que dans le contexte actuel, ces liens vont avoir tendance à se multiplier et complexifier. En outre, des acteurs regrettent soit l'absence de l'agriculture de plusieurs scènes de débats, soit son retranchement dans une posture de défense de ses acquis, réduisant in fine toute possibilité d'échange. Dans ce cadre, on note le regret d'acteurs importants de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de ne pas avoir plus de contacts avec les agriculteurs (Agence de l'eau notamment) et avec leurs représentants (syndicats professionnels, considérés comme très lointains).

Dans cette optique, il semble que le déchiffrement du système d'acteurs et la meilleure compréhension de leurs positions et de leurs logiques respectives constitue un élément nécessaire au positionnement de l'agriculture dans ce système.

Connaissances et compétences associées	
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des enjeux respectifs des autres acteurs (collectivités, organismes économiques, associatifs, services de l'Etat, organismes de gestion de l'eau, ...) • Compréhension des liens et des relations qui existent entre ces acteurs à différentes échelles • Positionnement dans les instances de gestion (plusieurs niveaux : agriculteurs individuels, ASA, techniciens et élus des chambres) • Définition d'une posture adaptée pour faire entendre ses enjeux 	
Moteurs	Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Cadres réglementaires et démarches territoriales amenant les agriculteurs à aller dans le sens de la gestion intégrée (organisme unique, procédures de BV, ...) • Nécessité croissante de mutualiser les moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture très isolée • Agriculture campée sur une position défensive, voire légèrement agressive, notamment lorsque l'on remet en question ses conceptions ou ses acquis

f) Participer efficacement aux instances

L'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête estiment que l'enjeu central actuel de l'agriculture est son positionnement efficace dans les instances de gestion de l'eau.

Au-delà du point précédent, être représenté efficacement dans ces instances suppose de les connaître, d'en comprendre la logique, mais aussi de parvenir à défendre ses positions dans le cadre de discussions. Ceci appelle de savoir s'adapter au mode de fonctionnement propre de ces instances.

■ *Ecouter et se faire entendre*

Il ressort de nos échanges que **l'agriculture est peu habituée à se positionner dans le cadre d'instances collectives**, en présence d'acteurs extérieurs. Pour certains de nos interlocuteurs, les agriculteurs développent en effet **un discours propre**, associé à leur propre expérience des questions traitées et laissant une large place aux exemples et aux illustrations des propos. **Les échelles de valeur diffèrent également**. De la même manière, chaque groupe d'acteurs est caractérisé par une logique et un « langage » qui lui est propre et qui peut être difficilement lisible par les autres. On peut citer l'exemple du monde de la gestion de l'eau, qui avec ses acronymes et ses termes très techniques est souvent mal compris des agriculteurs. Il est important que l'agriculture se familiarise avec ces termes, dans le cadre de formations sur ces thématiques par exemple. Ceci dit, il est aussi possible que **d'autres acteurs investis dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques fassent également l'effort de s'adapter**, de manière à permettre une collaboration plus étroite. On cite dans ce cadre **la dynamique de rapprochement du monde de l'agriculture au niveau de certaines structures de gestion de bassin versant**, au travers de l'embauche de chargés de mission spécialisés dans ces thématiques ou par la mise en place de formations spécifiques. Ces questions relationnelles ne sont d'ailleurs pas l'apanage de la région PACA et intéressent d'autres régions et d'autres agences de l'eau, qui jugent également insuffisantes leur collaboration avec le monde agricole.

Sur un plan pratique, l'enjeu pour les agriculteurs repose également sur **l'acquisition d'un certain nombre de techniques de prise de parole et d'écoute**, adaptées aux instances collectives, de manière à asseoir leur position et leurs revendications au sein des systèmes d'acteurs.

■ *Etre représenté efficacement*

Au-delà de ces questions formelles, la question de la représentation de l'agriculture dans ce type d'instances soulève l'interrogation de modalités plus organisationnelles : **qui doit représenter l'agriculture et à quelles étapes ?** Il semble en effet important de distinguer :

- **Les agriculteurs individuels**, qui disposent souvent de connaissances précises du contexte local, mais d'une lisibilité plus faible des enjeux plus globaux et des procédures associées. **Ceux-ci peuvent cependant être porteurs d'informations intéressantes** dans le cadre de la gestion des ressources et des milieux aquatiques (connaissance du fonctionnement des milieux, de l'historique des événements,...). **Leur investissement dans les phases d'état des lieux et de diagnostic des démarches de bassin versant peut être très intéressant**. Leur association dans le cadre de ces phases préalables facilite par la suite leur compréhension et leur adhésion à la démarche dans son ensemble.
- **Les techniciens des chambres d'agriculture**, qui disposent de connaissances souvent précises des sujets traités et d'une culture générale leur permettant d'embrasser plus largement l'ensemble des positionnements et des enjeux des autres acteurs en présence. Le plus souvent se sont eux **qui représentent l'agriculture dans les instances locales de gestion de l'eau** (CLE, Comités de rivière,...). Ce qui d'ailleurs pose question à certains partenaires, souhaitant avoir des interlocuteurs politiques face à eux, ainsi qu'à certains techniciens, qui peuvent avoir le sentiment d'outrepasser leur rôle technique

- Les représentants professionnels disposent de la légitimité nécessaire pour asseoir leurs positions et être entendus des autres agriculteurs comme des autres acteurs. Leur présence semble plus légitime dans bien des instances, tout en restant malheureusement insuffisamment nombreux, disponibles, mobilisés et formés autour de cette thématique, qui les intéresse moins et leur semble souvent complexe par manque de lisibilité.

Les acteurs entendus estiment ainsi qu'il est important que les élus assument leur rôle de représentation dans les instances locales de gestion de l'eau, quitte à être assistés par leurs techniciens ou à préparer les réunions avec eux. Il est également utile que les agriculteurs eux-mêmes soient associés aux phases d'élaboration des procédures, aux cotés de leurs représentants.

Compétences associées	
<ul style="list-style-type: none"> • Compétences administratives et juridiques • Compréhension des positions des autres acteurs • Apprendre à écouter : compréhension du langage et de la logique des autres acteurs • Apprendre à se faire entendre : prendre la parole, argumenter, positionner/légitimer ses positions • Apprendre à gérer les conflits, arrangements et autres médiations 	
Moteurs	Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité actuelle de se mettre à dialoguer avec les autres acteurs • Volonté de certains acteurs de mieux investir l'agriculture dans le fonctionnement de ces instances (gestionnaires BV, etc.) • Existence de compétences au sein du monde agricole pour former les responsables (associations d'irrigants, groupes de développement, chambres d'agriculture,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise compréhension des instances et de leur fonctionnement : image que ces instances sont des instances dédiées à l'environnement, où l'agriculture n'a pas de place • Langage et mode de raisonnement et communication très spécifiques du monde de l'agriculture • Effectifs et disponibilité faibles des responsables et des agriculteurs, face à la multiplicité des instances locales de gestion

3. Enjeu quantitatif : l'enjeu prioritaire en PACA

Par rapport à cette thématique, les prises de position des personnes rencontrées débutent en général par un rappel du rôle central et historique de l'agriculture par rapport aux apports en eau dans la région PACA : soutien aux nappes et aux milieux naturels, et indirectement aux autres usages. A partir de l'acceptation de ce constat, il est possible d'aborder le thème de possibles économies d'eau.

a) Comprendre les enjeux dans leur globalité

L'enjeu principal par rapport à cette thématique est triple :

- Il existe un besoin de valoriser l'existence actuelle de modes d'utilisation raisonnée de l'eau, des intrants, etc. en agriculture (exemples de l'agriculture raisonnée, bio, de systèmes de goutte à goutte, etc.). Il semble que la connaissance de l'existence de ces pratiques ne soit pas suffisamment diffusée, tant au sein du monde agricole (qui méconnaît ces systèmes et peut refuser de les envisager comme des systèmes viables économiquement et techniquement) qu'auprès des autres acteurs (déficit de reconnaissance des efforts et des adaptations consentis par l'agriculture par rapport à ces thèmes).
- On est également en présence d'un profond déficit de connaissance des enjeux liés à une gestion de la ressource en eau qui dépasse le cadre local. Il semble important de développer auprès des agriculteurs une meilleure connaissance du cycle de l'eau, des enjeux de disponibilité liés à la raréfaction et aux problèmes de qualité de la ressource au niveau local et régional, ainsi que des conséquences directes et indirectes que ces enjeux peuvent avoir au niveau de leur exploitation.
- Dans le cas où ces enjeux sont bien compris et acceptés, il semble que les pratiques ne soient pourtant pas toujours adaptées en conséquence. On constate souvent un déficit de connaissance de l'intérêt et des limites associés aux changements de pratiques. L'intérêt économique de limiter les apports en eau en calculant précisément les besoins de la plante est souvent méconnu, de même que les répercussions que ces changements peuvent avoir en termes de production (qualité et quantité des produits), d'investissements ou de rentabilité. Ce manque de connaissance amène des idées reçues du type « *on ne peut pas trop arroser* », qui ne se vérifient pas en termes de qualité de la production et débouchent dans la majorité des cas sur une absence de volonté d'évolution. Ce phénomène est de plus accentué en lien avec le contexte de crise actuelle, qui pour des raisons économiques a tendance à limiter la capacité d'innovation.

b) Affiner les connaissances... pour faire changer les pratiques

La majorité des acteurs interrogés s'accorde pour dire que les connaissances et compétences techniques des agriculteurs à ce sujet sont majoritairement et suffisamment développées pour faire fonctionner des systèmes de qualité.

Si la gestion technique ne pose apparemment pas question, on constate sur le territoire un déficit de connaissance du système d'irrigation dans son ensemble et des connaissances agronomiques associées : connaître les besoins réels de la plante en termes d'apports d'eau, les réactions de la plante à l'arrosage, le comportement de l'eau dans le sol, les outils de suivi adaptés, les possibilités de mettre en place une gestion prévisionnelle. Dans ce cadre, l'économie d'eau à la parcelle constitue un enjeu en soi.

Le but de faire comprendre les enjeux et d'affiner les connaissances nécessaires à la gestion du système est bien de faire changer les pratiques. Dans ce cadre, **des formations associées à un suivi et un accompagnement des agriculteurs** au niveau individuel semblent la réponse la plus adaptée. L'enjeu semble plus de démontrer aux agriculteurs le bien-fondé et la viabilité des solutions proposées et de les convaincre de l'intérêt de les mettre en place, tout en considérant qu'il est nécessaire de les accompagner dans ces démarches

c) **Changer de système : une possibilité ?**

« *Non, impossible. Pas d'eau = pas d'agriculture en PACA* » est la réponse la plus souvent entendue auprès des personnes liées au monde agricole. On constate pourtant sur ce thème **une volonté de changement radical de l'agriculture émanant d'opérateurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** (milieux associatif, Agence de l'eau, certaines collectivités), visant à aller vers des cultures non-irriguées. Elles se heurtent à **une absence totale de volonté du monde agricole de changements allant dans le sens d'une évolution si « radicale »**, sachant que plusieurs raisons sont évoquées :

- Pour des raisons politiques liées à la place historique de l'agriculture dans la région, et à la crise identitaire qu'elle traverse actuellement, on assiste à un blocage quasi-complet de la profession sur ces questions.
- On dénote aussi **un déficit de vision** de ce que pourrait impliquer un changement total de système : quelles productions, quels débouchés, quels marchés locaux, nationaux ou internationaux pour ces productions nouvelles ? Ce manque est clairement défavorable à ce type de changement.
- Enfin, il semble que **la sémantique utilisée par certains acteurs inquiète et participe à bloquer les débats**. On peut citer l'Agence de l'eau, qui parle de transformer les systèmes pour aller vers la mise en place de « *cultures sèches* » sur tous les secteurs manquant d'eau, ce type de termes renvoyant à des cultures uniformes de type lavande que les agriculteurs imaginent mal mobiliser sur des centaines d'hectares.

Il ne semble pourtant **pas opportun d'évacuer totalement cette possible évolution** des systèmes du champ des débats : ces changements restent possibles et sont évoqués fréquemment par certains acteurs. Toutefois, **changer de système soulève un certain nombre de questions essentielles**, liées à la nécessité de prendre en compte des enjeux structurels pour l'exploitation, dont voici quelques exemples :

- les choix stratégiques (type de production, filière, ...)
- la maîtrise technique (nouveaux itinéraires culturaux, ...)
- l'adaptation du système (organisation du travail, champ partenarial, ...)
- les aspects de filières et de commercialisation (valeur ajoutée, revenu,...)

Autant dire que si dans cette perspective l'accompagnement des agriculteurs serait une nécessité, **une somme de préalables politiques, économiques et de développement sont à lever, qui ne font pas partie du champ de cette étude.**

d) **Coopérer avec les autres acteurs**

Ces changements de pratiques liés à la gestion quantitative de la ressource soulèvent un certain nombre de questions, liées notamment au jeu partenarial. En effet, il semble qu'**un positionnement plus ouvert de l'agriculture soit attendu** dans le cadre de la gestion collective de la ressource. Il semble que **l'agriculture doive continuer à aller vers**

l'établissement de réponses collectives aux problèmes : entre agriculteurs dans un premier temps, en lien avec les autres acteurs dans un second temps.

Ainsi, un enjeu important réside dans la mise en place ou dans le renforcement d'instances de gestion concertée. Les ASA constituent à ce niveau des structures intéressantes, dans le sens où elles sont ancrées historiquement sur certains territoires et constituent des instances de gestion collectives satisfaisant les critères de la nouvelle réglementation de l'organisme unique de gestion, tout en permettant une représentation efficace dans les procédures établies à l'échelle des bassins versants. A ce titre, il semble intéressant que le rôle des ASA soit renforcé, de manière à accompagner cette dynamique de mutualisation des moyens à l'échelle de territoires hydrologiquement cohérents. Sur les zones non sécurisées, certains de nos interlocuteurs estiment que ce type d'organisation et cette pratique collective de la gestion de l'eau doit être développée, dans une optique de projet collectif.

Les ASA semblent pourtant actuellement rencontrer des difficultés, liées notamment à des notions d'échelle et de masse critique (nombre d'adhérents suffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement, de maintenance et de modernisation des structures, poids politique,) ainsi qu'à l'intégration d'usagers non-agricoles (particuliers au titre de l'arrosage privé, collectivités au titre de l'approvisionnement en eau potable, organismes liés au tourisme, industriels utilisant directement ou indirectement la ressource, ...). Cette ouverture, nécessaire à la mutualisation des moyens à l'échelle des territoires, est souvent vécue comme une contrainte, voire comme facteur handicapant par les agriculteurs. Pour les structures les plus importantes, la mise en place de procédures de Contrats de canaux ou de schémas directeurs, soutenues notamment par l'Agence de l'eau et la Région, favorise ce renouvellement.

Compétences associées	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des besoins réels des cultures et de l'exploitation • Connaissances des ressources et des disponibilités • Connaissance agronomiques associées • Techniques adaptées (goutte à goutte, ...) • Espèces et variétés adaptées • Analyse coûts/bénéfices (effets d'économies en termes de quantité et de qualité des productions ? en termes d'investissement ?) • Gestion prévisionnelle du système 	
Moteurs	Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Poids accru de la réglementation poussant à mettre en œuvre des pratiques adaptées • Effet d'entraînement : dynamique possible pour ces solutions lorsque des expériences locales auront prouvé leur efficacité • Effet d'entraînement entre groupes : les agriculteurs « conventionnels » peuvent s'y mettre s'ils voient que les bio ont des résultats économiques intéressants par ex. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des enjeux • Méconnaissance de l'intérêt des adaptations possibles • Réflexions axées sur le rendement et non sur les marges • Déficit de diffusion d'exemples et d'expériences en la matière

4. Enjeu qualitatif : un enjeu faiblement reconnu

Les problèmes liés à la qualité de l'eau mobilisent peu les acteurs interrogés et les discussions font rapidement apparaître un manque d'intérêt pour la thématique. La majorité des personnes interrogées s'accordent pour considérer que **les problèmes de qualité des ressources en eau liés aux activités agricoles ne sont pas très importants** : on peut citer l'exemple du Vaucluse, département pourtant à forte vocation agricole, au sein duquel seules 2 masses d'eau sont jugées vulnérables sur les 22 du département.

La principale raison évoquée renvoie aux transformations des activités agricoles durant ces dernières années : durcissement des règles par rapport à l'utilisation d'intrants, interdiction de nombreuses substances anciennement utilisées, diminution générale des quantités utilisées (en lien avec ces contraintes réglementaires ainsi qu'avec des logiques économiques), déprise agricole forte sur certains secteurs (région viticole notamment). Par ailleurs, le territoire régional n'est que peu concerné par l'existence de grands aquifères vulnérables aux pratiques d'agriculture intensive et les périmètres de captage sont dans leur ensemble réduits.

Certains acteurs considèrent cependant cet enjeu comme central : il s'agit des représentants des systèmes de production biologiques, qui défendent ainsi leur vision de la possibilité de mettre en place une agriculture différente à l'échelle de la région, de même que leur intérêt économique.

a) Comprendre/accepter les enjeux

L'enjeu principal semble être d'exposer clairement **quelles influences les activités agricoles peuvent avoir sur les milieux aquatiques ainsi que sur les ressources**. On note un manque de connaissance des parts respectives des impacts imputables aux activités agricoles et à d'autres activités (industries, collectivités, usages privés). A ce titre, il semble qu'existe un enjeu relatif à la nécessité de **fonder et de légitimer les débats sur la base d'études et de données** qui permettent d'ouvrir des discussions et de réels échanges. Pour l'instant, cette donnée ne semble être que ponctuellement disponible, essentiellement à l'échelle de bassins versants engagés dans des démarches reliées à ces thématiques.

b) Changer les pratiques

Un enjeu énoncé dans le cadre de nos échanges semble résider dans **le poids des prescripteurs économiques à propos de la gestion des intrants**, qui ne sont nécessairement pas neutres, au titre de leur logique commerciale. Ce poids est renforcé du fait que, comme sur d'autres régions, les organismes de développement ont souvent abandonné ce type d'activité de conseil technique à l'agriculteur.

Les solutions évoquées sont **des évolutions vers des systèmes de cultures biologiques ou raisonnés ou le développement de la culture d'espèces ou de variétés plus rustiques**. Dans ce cadre, il semble que le besoin des agriculteurs soit davantage relié à un besoin d'accompagnement qu'à un besoin d'acquisition de compétences techniques.

Connaissances et compétences associées	
<ul style="list-style-type: none">• Connaissance et reconnaissance de l'impact de l'utilisation d'intrants sur l'environnement• Connaissances agronomiques (besoins, dosages, conditions d'utilisation des produits)• Comportement et conséquences des substances dans l'environnement	
Moteurs	Freins
<ul style="list-style-type: none">• Poids accru de la réglementation poussant	<ul style="list-style-type: none">• Méconnaissance des enjeux

<p>à mettre en œuvre des pratiques plus « vertes »</p> <ul style="list-style-type: none">• Effet d'entraînement entre groupes• Démarches contractuelles et incitatives mises en œuvre sur certains territoires	<ul style="list-style-type: none">• Méconnaissance de l'intérêt ou de la viabilité économique des adaptations possibles• Réflexion axée sur le rendement et non sur les marges• Déficit de diffusion d'exemples et d'expériences en la matière
---	--

5. Milieux aquatiques et agriculture : une interrelation complexe

a) L'agriculture gestionnaire de milieux

Historiquement, les agriculteurs entretiennent une relation de proximité avec les milieux aquatiques. Ils en assurent depuis des siècles l'entretien et la gestion, en tant que riverains et usagers tout d'abord, et, plus récemment, en tant que gestionnaires de milieux.

Les agriculteurs cultivent les terres sur lesquelles ils sont implantés, ainsi que les différents milieux associés : rivières et leurs berges, certaines zones humides, ainsi que des milieux semi-naturels (fossés d'assainissement, filioles d'irrigation). Les pratiques mises en œuvre dans ce cadre ont été selon les époques plus ou moins respectueuses des milieux naturels : on se souvient en particulier des pratiques de « coupes franches » des années 80 et 90, ainsi que des vastes campagnes de drainage des zones humides de la même époque.

Pourtant les agriculteurs ont traditionnellement une connaissance et un intérêt marqué pour ces milieux, en tant que propriétaires, usagers professionnels et riverains, mais aussi en tant que pêcheurs et chasseurs qui profitent des habitats naturels des espèces sauvages. A ce titre, ils développent un certain respect de ces milieux. Mais depuis quelques années, il semble que les évolutions réglementaires, les changements de techniques de gestion et d'entretien des berges, ainsi que les transferts de compétences vers des organismes spécialisés (syndicats, etc.) ont entraîné un désinvestissement des agriculteurs.

De façon plus récente et plus ponctuelle, les agriculteurs peuvent être en charge de la gestion de milieux aquatiques remarquables, au titre de conventions passées avec des organismes de gestion tels que Conservatoires naturels, associations ou collectivités et dans le cadre de Mesures agri-environnementales. Ils assurent dans ce cadre un entretien et une gestion, selon un cahier des charges prédéfini et disposent généralement de compensations financières. Même si en PACA, il semble que ce type de partenariat demeure assez ponctuel et limité à des espaces remarquables (Camargue, tourbières d'alpage par exemple), il est évident que cette possibilité intéresse les gestionnaires de milieux remarquables, pour lesquels seule une agriculture respectueuse de ces milieux est susceptible d'envisager leur gestion plus ou moins pérenne pour un moindre coût pour la collectivité.

A ces différents titres, les agriculteurs sont porteurs d'une connaissance des milieux aquatiques, qui pourrait sans doute être valorisée dans le cadre de la mise en place de procédures concertées de gestion de milieux (Contrats de bassin versants, SAGE, etc.).

b) Des connaissances partielles et orientées du fonctionnement et des intérêts des milieux remarquables

Les connaissances qu'ont les agriculteurs des milieux naturels sont généralement d'ordre empirique et témoignent d'un manque relatif de compréhension du fonctionnement naturel de ces milieux et de l'intérêt que peut revêtir ce fonctionnement par rapport aux intérêts humains. Par exemple, il semble qu'ils soient très mal informés des fonctionnalités de certains milieux, comme par exemple le maintien de boisements de berges par rapport au fonctionnement hydraulique des rivières (ralentissement des crues) ou par rapport au maintien des berges. De même, les fonctionnalités de milieux tels que les zones humides par rapport aux phénomènes de recharge des nappes (infiltration), de filtration de l'eau ou de limitation des inondations sont peu connues. Les agriculteurs peuvent ainsi mettre en œuvre des pratiques peu adaptées au respect du fonctionnement naturel de ces milieux ; c'est souvent le fait d'un manque d'information plus que d'une volonté de destruction de ces habitats. Il est

cependant évident que des pratiques témoignant de méthodes ancrées (coupes à blanc, érection de digues, assèchement de zones humides,...), restent souvent considérées comme plus efficaces et subsistent en de nombreux endroits. La reconnaissance de l'intérêt de leurs connaissances pratiques constitue cependant sans doute un préalable à toute adaptation négociée de celles-ci

a) Entre urbanisation et protection des espaces naturels, une agriculture sous pressions

Les enjeux territoriaux en PACA sont marqués par plusieurs évolutions concomitantes : la déprise agricole, l'augmentation constante de la pression démographique, l'accroissement de l'intérêt en faveur des milieux naturels remarquables, ainsi que le développement d'une demande touristique pour le « tourisme vert ». Ces différents enjeux bénéficient de priorisations politiques différentes selon les territoires mais concernent tous l'agriculture, avec des pressions souvent vécues comme contradictoires, comme par exemple le fait d'avoir à abandonner des terres de plaines irriguées face à l'urbanisation et celui de subir des contraintes environnementales sur d'autres territoires plus difficiles.

En outre, ces enjeux de protection ont longtemps été caractérisés par des conflits avec certains acteurs environnementaux, porteurs d'une approche tendant à éliminer toute activité hors gestion environnementale des espaces les plus remarquables. L'intérêt pour les espaces plus ordinaires et les impératifs de gestion sur le long terme tendent cependant à changer la donne, en considérant qu'une pratique agricole adaptée est souvent le meilleur garant d'une protection pérenne.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'agriculture paraît être de valoriser son rôle de gestionnaire des paysages et des milieux. Il semble à cet égard que les agriculteurs de la région ne soient pas forcément conscients de ces enjeux et n'adoptent pas une position adaptée, en particulier en termes de positionnement par rapport aux acteurs environnementalistes. L'enjeu par rapport à ces thématiques est au contraire de parvenir à se rassembler autour des objectifs de préservation de zones naturelles, et d'avoir plus de poids dans le cadre des procédures d'aménagement concertées du type PLU, SCOT, PPRI, SAGE ou contrat de rivière.

Connaissances et compétences associées	
<ul style="list-style-type: none"> • Nature et fonctionnement des milieux naturels (fonctionnement hydraulique, stockage, auto filtration, etc.) • Intérêts de ces milieux (en termes environnemental, économique, crues, etc.) • Principes des méthodes et techniques d'entretien des milieux (techniques « douces ») • Formations techniques : entretenir une ripisylve, etc. 	
Moteurs	Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Règlementation de plus en plus contraignante interdisant bon nombre de pratiques néfastes • Intérêt marqué des agriculteurs pour ces milieux • Bonne connaissance des milieux par les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids des habitudes et des traditions en termes de gestion des milieux aquatiques • Difficulté à saisir la logique de protection des milieux • Relation plus ou moins antagoniste avec le monde de la protection de l'environnement

6. Enjeu inondations : une thématique très peu abordée

La thématique des inondations relève à la fois des problématiques de quantitative et de la gestion des milieux aquatiques. C'est une question qui est très peu évoquée par les personnes interrogées. Les principales préoccupations semblent relever de la protection des exploitations, du matériel, des productions et des personnes contre ces risques. Dans le cadre de démarches plus globales de prévention et de gestion des crues à l'échelle des bassins versants, la perspective de donner à certaines terres agricoles la fonction de champs d'expansion de crues est souvent mal vécue par les agriculteurs, qui estiment « payer les pots cassés » d'une urbanisation en zones inondables. Dans ce cadre, la solidarité de bassin versant, toile de fond des démarches de gestion territoriales de l'eau et des milieux aquatiques. Il faut cependant noter certaines initiatives, telles que celles mises en œuvre dans le cadre du Plan Rhône : formations et accompagnement à la mise en place d'expérimentation de zones d'expansion de crues touchant les terres agricoles.

Au delà de ces initiatives globales, la gestion des cours d'eau est encore marquée chez les riverains, dont les agriculteurs, par des représentations associées à des pratiques passées (curage des cours d'eau, prélèvement de graviers, absence de prise en compte des conséquences d'interventions ponctuelles, ...), aujourd'hui interdites ou encadrées par la réglementation. Ainsi certains de nos interlocuteurs estiment que des formations ou des campagnes d'information doivent permettre de revaloriser le concept de régime naturel des cours d'eau auprès des riverains et des agriculteurs (mobilité des cours d'eau incontournable dans certaines zones et permettant un amendement naturel des terres cultivées).

Compétences associées	
<ul style="list-style-type: none">• Techniques d'entretien des berges et des ripisylves• Principes d'intervention dans le lit des cours d'eau• Revalorisation du concept de mobilité des cours d'eau• Explication et valorisation d'un principe de retour à un fonctionnement naturel des cours d'eau• Exercice d'une solidarité de bassin versant dans le cadre de la création de champs d'expansion de crues	
Moteurs	Freins
<ul style="list-style-type: none">• Diffusion des pratiques de mise en place de zones d'expansion dans le cadre de la gestion du risque d'inondation• Des dynamiques existent souvent en période de crue, mais retombent vite par la suite	<ul style="list-style-type: none">• Immobilisme des agriculteurs devant la complexité et l'évolution rapide des pratiques liées à ce type d'intervention• Poids des représentations liées aux pratiques d'intervention dans le lit des cours d'eau, aujourd'hui interdites sur un plan réglementaire• Antagonisme entre la logique des propriétaires fonciers souhaitant défendre leur bien et celle des acteurs de l'eau et des milieux, défendant un fonctionnement « naturel » des cours d'eau

7. APPROCHE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX ENJEUX et DES COMPETENCES ASSOCIEES

Changer de posture

A ne pas considérer comme un préalable à l'acquisition d'autres connaissances/compétences

Connaissances

- Cadre réglementaire et institutionnel gestion de l'eau
- Nature, rôle et fonctionnement des instances de gestion de l'eau
- Enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques à différentes échelles

Etre acteur

Devenir acteur de la gestion intégrée de l'eau

Compétences « politiques »

➔ *À décliner à différentes échelles : captage, rivière, bassin versant, régionale, nationale*

- S'organiser collectivement entre agriculteurs autour de projets et d'intérêts communs
- Comprendre le système d'acteur et les liens qui le régissent
- Définir une posture adaptée pour faire entendre ses enjeux
- Se positionner dans les instances de gestion intégrée de l'eau

Compétences d'« échange »

- « Ecouter et se faire entendre »
- Techniques de prise de parole en groupe
- Compréhension des termes utilisés

Adapter ses pratiques

Maîtriser les pratiques, les techniques, voire les systèmes associés à la gestion de l'eau

Compétences gestion quantitative

- Besoins réels des cultures et de l'exploitation
- Connaissances des ressources et des disponibilités
- Connaissances agronomiques associées
- Techniques adaptées (goutte à goutte, ...)
- Espèces variétés adaptées
- Coûts/bénéfices (effets d'économies en termes de quantité et de qualité des productions ? en termes d'investissement ?)
- Gestion prévisionnelle du système

Compétences qualité de l'eau

- Connaissance et reconnaissance de l'impact d'une utilisation d'intrants sur l'environnement
- Connaissances agronomiques (besoins, dosages, conditions d'utilisation des produits)
- Comportement et conséquences des substances dans l'environnement

Compétences gestion des milieux

- Nature et fonctionnement des milieux naturels (fonctionnement hydraulique, stockage, auto filtration, etc.)
- Intérêts de ces milieux (en termes environnemental, économique, crues, etc.)
- Principes des méthodes et techniques d'entretien des milieux (techniques « douces »)
- Formations techniques : entretenir une ripisylve, etc.

Changer de système

Compétences stratégiques

- Adéquation choix production/outil de production/compétences/débouchés

Compétences techniques

- Intégration et maîtrise des nouvelles productions

Compétences organisationnelles

- Assurer la viabilité et vivabilité du système

8. APPROCHE SYNTHETIQUE DES FREINS ET DES MOTEURS EVOQUES

L'investissement dans des dynamiques d'acquisition de compétences ou de formations liées à la thématique de gestion de l'eau peut se confronter à divers freins et moteurs. Ces différents « leviers » peuvent jouer positivement ou négativement sur la capacité ou la volonté des agriculteurs à s'investir dans ces thématiques ; ils peuvent relever d'aspects culturels, d'aspects liés à la connaissance, d'aspects liés à la reconnaissance des agriculteurs et de leurs activités par les autres acteurs, et des relations qui en découlent, ou découler enfin aspects plus contextuels.

Sont identifiés dans les tableaux ci-dessous les principaux freins et moteurs identifiés dans le cadre des entrées thématiques précédentes :

Moteurs liés aux...				
... Aux aspects culturels	... A la connaissance	... A la reconnaissance	... A d'autres démarches ou acteurs du territoire	... A des aspects contextuels
<ul style="list-style-type: none"> • Lien fort entre les agriculteurs et les milieux aquatiques • Le fait d'entrer par les répercussions économiques peut amener une prise de conscience des enjeux • Crues : les dynamiques existent souvent en période de crue, mais retombent vite par la suite (à la fois frein et moteur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience et comprendre la réalité des mesures réglementaires en vigueur et à venir, de leurs répercussions sur l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de certains acteurs de mieux investir l'agriculture dans le fonctionnement de ces instances (gestionnaires BV, etc.) • Reconnaissance de l'expertise d'usage des agriculteurs (notamment dans le cadre des instances de bassin versant) • Existence de compétences au sein du monde agricole lui-même pour former les responsables (associations d'irrigants, groupes de développement, chambres d'agriculture,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité actuelle de se mettre à dialoguer avec les autres acteurs • Cadres réglementaires et démarches territoriales amenant les agriculteurs à aller dans le sens de la gestion intégrée (organisme unique, procédures de BV, ...) • Nécessité croissante de mutualiser les moyens • Effet d'entraînement : dynamique possible dès lors que des expériences locales ont prouvé l'efficacité/la pertinence des choix opérés • Effet d'entraînement entre groupes, par ex. les agriculteurs « conventionnels » peuvent s'y mettre s'ils voient que les bio ont des résultats économiques intéressants • Démarches contractuelles et incitatives mises en œuvre sur certains territoires • Diffusion des zones d'expansion dans le cadre de la gestion du risque d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression réglementaire accrue réclamant des transformations rapides • Changements climatiques amenant des étages plus sévères et de nouvelles contraintes pour le fonctionnement naturel des milieux, donc moins d'eau pour l'agriculture (et éventuellement événements pluvieux brusques -> problème pour évacuer/stocker l'eau)

Freins liés aux...				
... Aux aspects culturels	... A la connaissance	... A la reconnaissance	... A d'autres démarches ou acteurs du territoire	... A des aspects contextuels
<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'intérêt pour les thématiques eau et milieux aquatiques, non considérés comme des enjeux directs (a contrario de crise agricole, etc.) • Langage et mode de raisonnement et communication spécifiques du monde de l'agriculture • Système de pensée avant tout centré sur l'aspect économique (frein et moteur) • Gestion des exploitations axée sur le rendement et non sur les marges • Poids des habitudes en termes de gestion des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des enjeux • Méconnaissance du cadre réglementaire et de son évolution • Méconnaissance de l'intérêt ou de la viabilité économique des adaptations possibles • Déficit de diffusion d'exemples et d'expériences réussies au sein du milieu agricole • Difficulté à saisir certaines logiques de protection des milieux (aménagement, entretien) • Immobilisme des agriculteurs devant la complexité et l'évolution rapide des pratiques liées à ce type d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Possible stigmatisation l'agriculture favorisant le blocage des agriculteurs dans leur position 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise compréhension des instances et démarches liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de leur fonctionnement • Idée que ces instances sont des instances dédiées à l'environnement, où l'agriculture n'a pas de place • Relation plus ou moins antagoniste avec le monde de la protection de l'environnement • Agriculture assez isolée, comparée à d'autres acteurs ou profession, et en crise actuellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs et disponibilité faibles des responsables et des agriculteurs, face à la multiplicité des instances locales de gestion • Déficit de prise de conscience de l'évolution du contexte climatique et politique

9. MODALITES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plupart de nos interlocuteurs développent spontanément **une conception classique de la formation**. Il importe cependant de rappeler qu'en lien avec la réglementation, **les modalités offertes par la formation ont beaucoup évolué**. Outre le fait que la formation peut être proposée sous forme de parcours individualisé, avec des temps collectifs ou individuels de formation, **la mise en œuvre de prestations rattachables** pourrait être pertinente¹. VIVEA encourage le développement de ce type de prestations dans la mesure où elles s'inscrivent dans une continuité pédagogique et apportent une véritable valeur ajoutée au processus.

Nos constats amènent à estimer que les besoins en termes d'acquisition de connaissances et/ou de compétences doivent sans doute passer par **des canaux et des modalités variées**. En effet, les enjeux principaux mis en avant dans le cadre de cette étude appellent un changement de posture de l'agriculture et des agriculteurs, ainsi qu'une adaptation de leur positionnement dans un système dynamique d'acteurs et d'instances investis dans la problématique. Des formes d'accompagnement ou de formation plus proches des agriculteurs, de leurs pratiques spécifiques et des territoires, de même que des temps d'échange, de rencontre ou de retour d'expérience, semblent devoir être privilégiées. Ajoutons que ces changements peuvent réclamer **du temps** et que l'accompagnement ne doit sans doute pas être envisagé de façon trop ponctuelle.

Dans ce cadre, c'est sans doute en termes de **dispositifs de développement associant différentes modalités** qu'il faut sans doute penser en priorité. Parmi ces modalités, la formation a cependant l'intérêt de cultiver **une dimension collective**, favorisant l'engagement des individus et permettant d'envisager des résultats tangibles sur les problématiques environnementales sous-tendant ces démarches. **Les modalités d'articulation de ces dispositifs et initiatives aux dynamiques et démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques** paraissent également importantes à prendre en compte. Cette articulation peut en effet avoir pour intérêt de décroiser l'approche sectoriel.

Sur un plan technique, il a été constaté que même si les compétences des agriculteurs sont considérées comme suffisamment développées pour ne pas appeler de formations spécifiques, les techniques ne sont pas systématiquement mises en œuvre. C'est le cas pour des adaptations de pratiques existantes et à fortiori pour l'adoption de nouvelles pratiques associés à un renouvellement du système de productions. En effet, les agriculteurs hésitent à modifier leurs pratiques car ils s'interrogent sur les répercussions de ces évolutions sur l'organisation de leur travail, leurs productions et leur revenu. Par exemple, dans le cadre de la réduction des quantités de phytosanitaires utilisées, certains agriculteurs n'osent pas modifier leurs pratiques, par peur de chutes de rendement. Plus généralement, ils manquent **d'exemples et de références, de démonstrations et de retours d'expériences de pairs** investis dans ce type de dynamique. Dans ce cadre, l'organisation **d'ateliers d'échanges, de tables rondes, de journées de rencontre** associant des experts des sujets traités à des personnes investies dans des dynamiques comparables semble à même de mobiliser les agriculteurs. Il semble du reste que ce type de réunion d'échanges, permettant aux agriculteurs de se rassembler et de partager leur vécu, leur expérience, puisse constituer un moteur fort dans le sens où ce type de rassemblement, autrefois très développé, a plus ou moins disparu.

¹ Prestation rattachable : possibilité de prendre en charge des prestations, jusque là non imputables au titre de la FPC, en amont ou en aval de la formation et en lien avec celle-ci (circulaire DGEFP du 14/11/06) ; exemple : diagnostic individuel ou d'entreprise, accompagnement individuel, mise en situation tutorée, évaluation du transfert en situation réelle.

Des formations plus théoriques et établies sur des bases collectives peuvent cependant rester nécessaires, notamment dans le cadre du traitement de thématiques telles que le cadre règlementaire et institutionnel de la gestion de l'eau, la gestion agronomique des systèmes d'irrigation, etc. Il semble simplement intéressant que ces formations soient illustrées par des exemples précis, de préférence locaux, voire par des retours d'expériences, de manière à appuyer et à donner du sens aux messages qu'elles véhiculent.

Dans un cadre plus large, l'organisation d'**ateliers d'échange rassemblant des agriculteurs et des acteurs plus divers**, devrait participer à la mise en relation de la profession agricole avec les autres « mondes d'usage » avec lesquelles elle doit collaborer. Dans ce cadre, **des journées d'échanges et des ateliers pluri-acteurs** peuvent être organisés, à l'échelle des **territoires de gestion** (association d'agriculteurs individuels et/ou d'élus agricoles locaux), ou à **une échelle plus large** (département ou région), avec des représentants de la profession. Il est à noter dans ce cadre que des expérimentations intéressantes d'ateliers basées sur des jeux de rôle permettant aux uns et aux autres de se mettre dans la peau des autres acteurs, ont été mises en œuvre par le CEMAGREF sur certains territoires. On se situe ici dans l'optique de la formation de responsables.

Annexe : Liste des personnes contactées

Marie Thérèse Arnaud	CRA PACA	Responsable Environnement	04 90 87 63 40	mt.arnaud@paca.chambagri.fr
Olivier Arnaud	Maison Régionale de l'Eau	Directeur adjoint	04 94 77 15 83	
Stéphanie Balsan	Association des Irrigants en Région Méditerranéenne de France	CAR LR	04 67 20 88 68 / 06 31 43 94 76	stephanie.balsan@languedocroussillon.chambagri.fr
Olivier Barreteau	CEMAGREF Montpellier	Chercheur	04 67 16 64 39	olivier.barreteau@cemagref.fr
Denis Baudequin	DRAF PACA	Service de l'eau	04-91-16-79-69	denis.baudequin@agriculture.gouv.fr
Claude Baur	Chambre d'agriculture 13	Responsable Pôle Eau et Environnement	04.42.23.86.61 06.73.27.83.77	c.baur@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Christophe Bauvineau	Bio de Provence	directeur	04 90 84 03 34	contact@bio-provence.org
André Bernard	CRA PACA – syndicat des irrigants – représentant agence de l'eau	Elu professionnel		
Sami Bouarfa	CEMAGREF Montpellier	Chercheur	04 67 16 64 09	sami.bouarfa@cemagref.fr
Véronique Guiguet	ARPE	animatrice Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques	04 42 90 90 58	v.guiguet@arpe-paca.org , n.metsu@arpe-paca.org
Brigitte Laroche	ARDEPI		04 42 28 95 03	ardepi@wanadoo.fr
Béatrice Mayen	Région PACA	Responsable service eau et milieux aquatiques		
Vincent Olivier	Bio de Provence	Chargé des questions de l'eau	04 90 84 03 34	
Philippe Pierron	Agence de l'eau	Animateur pôle agriculture délégation PACA Responsable UT Durance	04 96 11 36 33	Philippe.pierron@eurmc.fr
Noël Piton	CRA PACA – CDA 04	Conseiller 04 Coordinateur régional eau	04 92 30 57 57	
Marc Polge	Asa Info	Gérant	04 90 07 71 70	marc.polge@asainfo.fr
François Prévost	Société du Canal de Provence			
Audrey Richard	CEMAGREF Mont.	Chercheur	04 67 04 63 54	audrey.richard@cemagref.fr
Hervé Roulin	Canal Saint Julien	Directeur	04 90 78 00 59	hervé.roullin@wanadoo.fr